DÉPARTEMENT
HAUTE GARONNE

ARRONDISSEMENT
MURET

Effectif légal du conseil municipal
7

COMMUNE :
MONES

Communes de moins de 1 000 habitants

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :
1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction[1]	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	M	GALEY CEDRIC	21/08/1974	19/08/2016	4
Premier adjoint	Mme	CAPELLE CELINE	02/09/1976	19/08/2016	7
Second adjoint	M	VANDEN BOSSCHE DOMINIQUE	01/09/1948	19/08/2016	7
CONSEILLER	M	HAVRANEK MARC	21/01/1962	19/08/2016	/
CONSEILLER	Mme	COHEN NATHALIE	11/02/1970	19/08/2016	/
CONSEILLER	M	VAUTOUR DIDIER	18/04/1955	19/08/2016	/
CONSEILLER	M	NODINOT PATRICK	21/09/1966	19/08/2016	/

Cachet de la mairie :

A, le
MONES

Certifié par le maire,

le
19/08/2016

[1] Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.